

Limoges, le 6 novembre 2023

**DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE LA HAUTE-VIENNE**

POLE SANTE ENVIRONNEMENTALE

Dossier suivi par : Karine MADARASSOU/Sandrine AUVINET

☎ : 05 55 11 54 67/ 05 55 11 54 79

Courriel : ARS-DD87-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

Limoges Métropole Communauté Urbaine
Pôle aménagement et mobilités durables
Direction de l'aménagement du territoire et
de la stratégie foncière
19 rue Bernard Palissy - CS 10001
87031 LIMOGES Cedex

Nos réf. : DD87-A-23-11-16330



LM-A23-21724
14/11/2023

Objet : modification n°1 du PLU de la commune du Palais-sur-Vienne.

Par courriel en date du 25 octobre 2023, vous me demandez mon avis sur le dossier relatif à la modification n°1 du PLU de la commune du Palais-sur-Vienne.

Cette modification consiste à la modification du zonage et de l'OAP sur l'ancien site CGEP.

En effet, la zone AUL (à urbaniser) serait supprimée, avec la création d'une zone UEr (zone urbaine économique à vocation de production d'énergies renouvelables) destinée à recevoir un projet photovoltaïque et l'extension de la zone UG2 destinée à des activités de loisirs.

Tout usage pressenti autre qu'industriel, notamment les zones à vocation d'activités de loisirs sur l'ancien site industriel nécessitera la fourniture de l'attestation ATTES (établie par un prestataire certifié dans le domaine des sites et sols pollués), garantissant la compatibilité de l'état du sol et de l'usage projeté.

La Directrice,

Sophie GIRARD